

Nature Trial de Chilly



Nature Trial de Chilly
Association loi 1901 – Déclaration en préfecture de Haute Savoie n° 0732001795
Contrat assurance de l'association AXA N° 4221129004

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE 2023

ADHERENT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville: Tel fixe : Tel port :
Email :@..... Date de naissance :/...../..... Age :
Nom et prénom du responsable légal (pour les mineurs) : Tel :

Permis moto : oui non
N° du permis moto : Délivré par : Date :/...../.....

MOTO 1

Marque : Modèle : Année : Cylindrée : Cm3
Immatriculation :

MOTO 2

Marque : Modèle : Année : Cylindrée : Cm3
Immatriculation :

ASSURANCE

N° de police moto 1 :
Compagnie d'assurance : N° de police moto 2 :

INSCRIPTION

Je m'inscris à l'association Nature Trial de Chilly Jusqu'au 31 décembre 2023 en réglant mon adhésion par chèque à l'ordre de Nature Trial de Chilly: **NTC adulte : 50 €*** **NTC-18 ans: 25€ ***

Pour **10€** supplémentaire, je souhaite prendre **la formule Interclub** qui me donne un accès libre au terrain de Thônes et à celui de Bonneville: OUI * NON*

*Entourer les formules choisies

Cette adhésion n'inclut aucune assurance individuelle. Il est donc **obligatoire** de posséder et de **justifier** pour votre moto une carte grise et **une assurance responsabilité civile couvrant "la pratique du trial moto sur terrain privé"** (ou la circulation sur route ouverte)

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et statuts du NTC et en accepte les articles sans réserve, certifie exacts les renseignements portés sur ce document et dégage le club de toutes responsabilités en cas de fausse déclaration. En m'inscrivant au NTC, je m'engage à donner un peu de mon temps pour l'aménagement et l'entretien du terrain.

Date :/...../ 2023 Signature :

Merci de renvoyer les 2 feuilles remplies et signées accompagnées du chèque de règlement **au président**.

Président:

Alain LOFFEL
1 chemin des Bois du Levant
74270 CHAVANNAZ
Mail : bureau.ntc@gmail.com

Secrétaire:

Arnaud AUVRAY
Mail : bureau.ntc@gmail.com

Trésorier:

Romain COLAS
Mail : bureau.ntc@gmail.com

Nature Trial de Chilly



Nature Trial de Chilly
Association loi 1901 – Déclaration en préfecture de Haute Savoie n° 0732001795
Contrat assurance de l'association AXA N° 4221129004

REGLEMENT INTERIEUR

1. SITUATION :

Terrain situé sur la commune de Chilly au lieu-dit Mougny.

2. ACCES AU TERRAIN POUR LES MEMBRES de Nature Trial de Chilly

Tous les membres du **NTC** à jour dans leurs cotisations pouvant justifier d'une assurance moto valide peuvent accéder au terrain d'entraînement.

Un autocollant d'identification fourni par **NTC** devra être collé sur le garde boue de la moto.

3. ACCES AU TERRAIN POUR DES TRIALISTES NON ADHERANTS à Nature Trial de Chilly

Les visiteurs (Trialistes) non adhérents du **NTC** devront justifier d'une assurance moto valide et être invités par un membre de **NTC**.

4. CONDITIONS D'UTILISATION DU TERRAIN.

4-1 : Les trialistes et les visiteurs devront respecter les lieux jouxtant le terrain ainsi que son infrastructure et s'engagent à ne pas dépasser les limites de celui-ci. Cette activité sera pratiquée dans un esprit de convivialité et de respect de l'autre.

4-2 : Les utilisateurs du terrain, devront veiller à ce que le stationnement leurs véhicules et de leur remorque ne gêne pas les sorties d'engins et autres activités de l'entreprise de Travaux Publics Desgeoges, voisine de notre terrain ainsi que les champs environnants.

4-3 : Ne circulez pas sur la route et en dehors du terrain au moment du chargement et déchargement de vos motos.

4-4 : Un équipement de sécurité (bottes casques, gants, etc) sera obligatoire pour accéder au terrain. Les motos (uniquement de Trial) devront **être assurées** et en bon état de fonctionnement.

4-5 : Les enfants mineurs devront **obligatoirement** être accompagnés d'un adulte le temps de leur présence sur le terrain.

En cas de non-respect de ces consignes nous serions dans l'obligation de vous exclure de notre terrain.

5. RECOURS

Les trialistes de **NTC** et les visiteurs pratiquants s'engagent expressément à être couverts par une assurance.

Enfin, le présent règlement sera adressé à tous les membres de l'association afin de les informer qu'ils disposent de la faculté de souscrire une assurance supplémentaire destinée à couvrir les risques et les dommages que l'assureur de l'Association ne couvrira pas ou de manière partielle et insuffisante.

6. PANNEAUX DE SIGNALISATION

Un panneau de signalisation informant les utilisateurs du terrain est mis en place indiquant les horaires et les numéros de téléphone d'un ou des responsables de **NTC**. Les numéros utiles (15 - 17 - 18) seront également affichés sur ce panneau.

L'accessibilité au terrain sera sous l'entière responsabilité du trialiste. En aucun cas l'Association Nature Trial de Chilly ainsi que le propriétaire du terrain ne pourront être tenus responsable des accidents corporels ou matériels occasionnés lors de l'activité.

En m'inscrivant à **Nature Trial de Chilly**, je m'engage à donner un peu de mon temps pour l'aménagement et l'entretien du terrain.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :